

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2010-187 DU 17 MAI 2010
Chargeant Monsieur Grégoire AKOFODJI,
Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de
la Pêche de l'intérim de Monsieur Idriss L.
DAOUDA, Ministre de l'Economie et des
Finances pour compter du dimanche 14 au
vendredi 19 mars 2010

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin
- Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le Décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

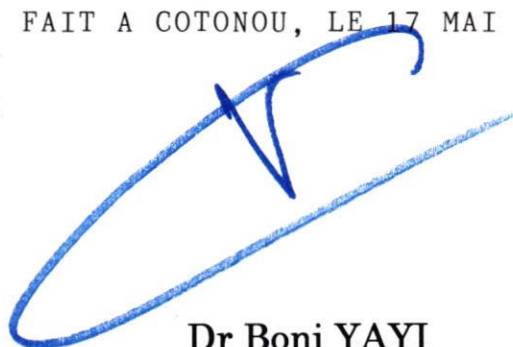
D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur Idriss L. DAOUDA, Ministre de l'Economie et des Finances, son intérim sera assuré par Monsieur Grégoire AKOFODJI, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, pour compter du dimanche 14 au vendredi 19 mars 2010

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 17 MAI 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Dr Boni YAYI